



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 10/2024

Vevey, le 3 juin 2024

Information relative à la clôture définitive du différend opposant la Fondation Lichtensteiger à la Ville de Vevey suite à la fermeture d'urgence de la structure d'accueil Les Petits Pois et la résiliation anticipée de son bail à loyer

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité informe le Conseil qu'une transaction financière a été négociée en juillet 2023 avec la Fondation Lichtensteiger, sous l'égide du Tribunal des baux. Celle-ci a permis de clore définitivement le différend qui opposait la Fondation à la Ville suite à la fermeture d'urgence de la structure d'accueil préscolaire Les Petits Pois et la résiliation anticipée de son bail à loyer.

Pour rappel, la structure Les Petits Pois, sise à l'angle des rues d'Italie et Clara-Haskil à Vevey, avait dû être évacuée en urgence le 27 février 2019 après la chute d'une pierre de 4 kg du plafond. 60 enfants ont alors été replacés en quelques jours dans le dispositif moyennant des adaptations conséquentes.

Suite à cet événement, la Municipalité avait pris la décision le 29 avril 2019 de résilier le bail. Un différend s'en est suivi avec le propriétaire sur les responsabilités de la Ville liées à la résiliation anticipée de ce bail qui courrait encore jusqu'en 2030.

Portée devant le Tribunal des baux, l'affaire s'est réglée dans le cadre d'une audience en conciliation tenue le 2 juin 2023. Les parties ont convenu d'une transaction financière à hauteur de CHF 298'680.— payée par la Ville à la Fondation pour solde de tout compte. Cet arrangement comprenait :

- Un montant de CHF 190'000.— représentant la perte subie par la Fondation jusqu'au terme du bail (2030) pour la location des locaux à un loyer inférieur à celui payé par la Ville de Vevey ;
- Un montant de CHF 100'000.— payé au titre de frais de remise en état des locaux ;
- La cession en faveur de la Fondation de l'avance de CHF 8'680.— payée par la Ville au Tribunal.

Il est utile de préciser que les membres de l'ancien réseau REVE avaient provisionné pour cette affaire un montant de CHF 419'591.— jusqu'au 31 juillet 2022.

La différence entre le montant provisionné, les honoraires d'avocat et la transaction financière a été remboursée début 2024 aux anciens membres du Réseau, sur la base d'une clé de répartition fondée sur le nombre d'heures de prestations consommées pour l'accueil des enfants par chaque membre entre la date de fermeture de la structure et la date de fin du réseau REVE, le 31 juillet 2022.

A travers cette clé de répartition, la Ville de Vevey a ainsi contribué à hauteur de CHF 163'835.60 à la transaction financière négociée avec la Fondation Lichtensteiger et obtenu CHF 39'819.65 au titre de remboursement de la part provisionnée résiduelle.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 3 juin 2024

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Yvan Luccarini Grégoire Halter

Membre de la Municipalité déléguée : Mme Laurie Willommet